



Mardi 19 juillet 2016

## Faciliter et accélérer la demande de passeport grâce à la pré-demande en ligne

La pré-demande en ligne de passeport se généralise : le ministère de l'Intérieur complète le dispositif de simplification des démarches administratives en déployant sur l'ensemble du territoire un nouveau télé-service dit :

« **Pré-demande de passeport** ».

Jusqu'à présent la demande ou le renouvellement de passeport nécessitait un formulaire papier. **Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016**, les usagers qui souhaitent déposer une demande de passeport ont la possibilité d'accéder à ce télé-service via le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Cette démarche est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://passeport.ants.gouv.fr/>.

Ce téléservice facultatif et rapide est accessible à tous les usagers. Il permet de renseigner en ligne les informations relatives à l'état civil et à l'adresse sans compléter de formulaire papier.

Après la saisie des informations en ligne l'utilisateur finalisera sa demande en se déplaçant en mairie muni du numéro d'enregistrement de sa pré-demande, des pièces justificatives et du timbre fiscal.

Cette pré-demande en ligne va permettre notamment de réduire le temps d'attente en mairie le jour du dépôt de la demande et de raccourcir la durée du rendez-vous.

**Retrouvez ici plus d'informations sur cette procédure :**

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeport>

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Pre-demande-passeport-biometrique>